

REÇU À LA PRÉFECTURE

**SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**

- 5 AVR. 2024

Séance du Comité Syndical
du 20 Mars 2024

Délibération n° 5/2024 :
Contribution financière des intercommunalités membres au budget primitif
2024

Etaient présent(e)s : 65 délégué(e)s titulaires ou suppléant(e)s

DASSONVILLE Jean-Michel, Anne-Lucie DANJEAN, FUCHS Jérôme, SCHULTZ Brigitte, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, SIGRIST Etienne, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, TINGEY André, HENRY Maurice, FURDERER Fabien, VONTHRON Daniel, LANG Mathieu, STOEBSNER Thierry, STURM Alfred, STOFFEL Marie-Laure, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, KURY Guy, HABLITZ Christophe, MULLER Éric, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHOEPFF Daniel, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, THOMASSEY Luc, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, SCHELCHER Jean-Luc, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, TANNACHER Geneviève, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GERARD Frédéric, HUIN-MORALES Benjamin, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, HOEFT Benoît, TRETZ Jean-Yves, GUILLAUME Cédric, PETERMANN Carine, SCHEER Éric, JAEGER Luc, SCHOTT Jean-Luc, JAEGLI Jean-Claude, VOGEL Maïté, WEISS Jean-Marie.

Ont donné procuration : 3 délégué(e)s,

UHLRICH-MALLET Odile a donné procuration à SPITZ Michel, REBERT Christian a donné procuration à DANJEAN Anne-Lucie, THOMEN Daniel a donné procuration à EBERSOHL Patricia.

Était également présent :

M. DELATTRE Grégory, directeur du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges.

Rapporteur : Monsieur le Président

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient que les dépenses et charges soient réparties entre les intercommunalités membres selon un double critère :

- 50 % en fonction de la surface des bans communaux
- 50 % en fonction des populations communales

Pour assurer sa mission et notamment mener à bien les études de la révision du SCoT, le Syndicat doit demander une participation financière aux intercommunalités membres. Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du dernier Comité Syndical le 30 janvier 2024, il vous est proposé la participation suivante pour l'année 2024 :

- 0,48 € par habitant, la population municipale 2021 totale des communes du Syndicat étant de 163 765 habitants (source INSEE), soit 78 607 €,
- 0,48 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du Syndicat étant de 76 862 hectares, soit 36 894 €,
- Soit un total de 115 501 € qui se décompose pour les membres selon le tableau ci-après :

	Superficie en hectares	Population municipale 2021 en habitants	Cotisation 2023 en € (0,41 €/hab/ha)	Cotisation 2024 en € (0,48 €/hab/ha)
CC Alsace Rhin Brisach	32 889	33 843	27 332	32 031
CC Vallée de Munster	19 527	16 235	14 799	17 166
Colmar Agglomération	24 446	113 687	57 559	66 304
Total Syndicat Mixte	76 862	163 765	99 690	115 501

En conséquence, je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Comité Syndical

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des délégué(e)s présent(e)s lors du vote,

Fixe

La contribution financière au budget primitif 2024 de chaque intercommunalité membre au montant défini ci-dessous :

- 0,48 € par habitant
- 0,48 € par hectare du ban communal,

Autorise

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Le Président
Michel SPITZ

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 5 AVR. 2024

